

Note de présentation du Compte Administratif 2018

Conseil municipal du 20 juin 2019

Table des matières

- I. Eléments de contexte
- II. Synthèse des résultats 2018
- III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement
- IV. Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- V. Niveaux d'épargne
- VI. Analyse de la dette de la collectivité
- VII. Taux d'imposition
- VIII. Principaux ratios
- IX. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

I- Eléments de contexte

Narbonne compte 55 001 habitants (Population légale INSEE).

Le conseil municipal, assemblée délibérante, est composé de 45 conseillers en exercice parmi lesquels le Maire et 13 adjoints.

Le pouvoir exécutif est détenu par le Maire qui est chargé de faire exécuter les délibérations.

La commune est membre de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne, établissement public de coopération intercommunal soit un groupement à fiscalité propre.

Conformément à l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe [...] au compte administratif afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux. »

II- Synthèse des résultats 2018

COMPTE ADMINISTRATIF En millions d'euros	RESULTATS 2018		
	Fonctionnement	Investissement (après reports)	Total
PRINCIPAL	12 691 242,00	-4 656 184,00	+ 8,04 M€
CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS POMPIERS	11 901,00	SO	+ 0,01 M€
PORTS	236 913,00	- 179 172,00	+ 0,06 M€
CAMPING COTE DES ROSES	367 760,00	881 242,00	+ 1,25 M€
PARKINGS	349 143,00	786 076,00	+ 1,14 M€
CAMPING DE LA FALAISE	5 383,00	366 498,00	+ 0,37 M€

III- Ressources et charges

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-1) Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 « produits des services, du domaine et des ventes » regroupe les recettes liées aux services rendus : accueil périscolaire, cantine, crèches, droits d'entrée des musées de la ville ... etc. ; il se chiffre à 7,9 M €.

Le chapitre 73 est constitué des impôts et taxes soit le produit des impôts directs locaux (part communale des taxes foncières et d'habitation) mais également de l'attribution de compensation reversée par l'établissement de coopération intercommunal (Grand Narbonne), de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe de séjour, des droits de mutation foncière ...etc.

Ces impôts et taxes constituent une part prépondérante des ressources de la commune avec un total de 44.4 M€.

Les « dotations et participations » du chapitre 74 constituent le second poste avec 21.2 M€.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est constitué des loyers et redevances versés par les fermiers et concessionnaires pour un montant de l'ordre de 940 000 €.

Enfin le chapitre 013 « atténuations de charges » qui comptabilise environ 84 000 € concerne essentiellement les indemnités journalières reversées par la sécurité sociale.

Ces cinq chapitres constituent les recettes dites « de gestion courante » auxquelles il faut additionner les « produits financiers » du chapitre 76 et les « produits exceptionnels » du chapitre 77 pour obtenir le total des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 77 comptabilise notamment les produits des cessions foncières et immobilières qui représentent près de 3,9 M€.

Les recettes d'ordre de fonctionnement de 1 848 € figurant au chapitre 042, que l'on retrouvera en dépenses d'investissement, correspondent à des opérations comptables.

1-2) Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant (contrats de prestations de service, fluides, achats de matériel et fournitures, impôts et taxes ...) ; elles se chiffrent à près de 19.8 M€ en 2018.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 36.3 M€.

Les autres charges de gestion courantes regroupées au chapitre 65 concernent essentiellement les cotisations obligatoires aux organismes de regroupement et autres organismes publics, les subventions versées aux associations et aux établissements publics (CCAS, Office du Tourisme) ce qui représente un montant de 8,2 M €.

Les « atténuations de produits » comptabilisées au chapitre 014 à hauteur de 236 000 € correspondent à des prélèvements de l'Etat sur les recettes fiscales perçues par la Ville.

Ces quatre grands chapitres constituent les « dépenses de gestion courante ».

Le chapitre 66 « charges financières » concerne principalement le remboursement des intérêts d'emprunt dont l'annuité se chiffre à environ 1,3 M€.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » concerne essentiellement des mouvements comptables liés aux annulations et réductions de titres émis sur exercice antérieur qui se traduisent par une dépense, auxquels peuvent s'ajouter diverses dépenses exceptionnelles dont le total représente près de 53 000 €.

Enfin les crédits inscrits au chapitre 68 à hauteur de 10 000 € ont été réalisés afin de constituer une provision destinée à couvrir les risques liés au stock de créances douteuses, conformément à une recommandation de la chambre régionale des comptes.

Ces trois derniers chapitres (66,67 et 68) s'additionnent aux dépenses de gestion courante pour constituer les dépenses réelles de fonctionnement.

Viennent enfin les dépenses dites « d'ordre » figurant au chapitre 042 qui sont composées essentiellement par les dotations aux amortissements (2,1 M€) et les opérations comptables de sortie d'actif (3,7 M€). Ces dépenses d'ordre de fonctionnement, que l'on retrouve en recettes d'investissement sont constitutives de l'autofinancement.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

2-1) Les recettes d'investissement

Les « subventions d'investissement » enregistrées chapitre 13 comprennent les subventions d'investissement reçues ainsi que des recettes liées aux « PAE » (programmes d'aménagement d'ensemble), aux « PUP » (projets urbains partenariaux) et aux amendes de police. Ces recettes ont été réalisées à hauteur de 6.9 M€.

Au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » figure le montant d'emprunt mobilisé sur l'exercice soit 8 M€.

Ces deux chapitres constituent les recettes d'équipement.

A cela s'ajoutent les recettes reportées à hauteur de 7.2 M€.

Au chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » on trouve le fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) équivalant à 2,4 M€, les taxes d'urbanisme représentant environ 759 000 € ainsi que « l'excédent de fonctionnement capitalisé », proche de 614 000 €, qui correspond à la part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent affecté à la section d'investissement.

Le montant de 229 275 € qui apparaît au chapitre 27 « autres immobilisations financières » correspond à la dernière tranche perçue en 2018 sur une opération de cession avec paiement différé.

On retrouve en recettes d'ordre au chapitre 040 les dotations aux amortissements (2,1 M€) et les opérations comptables de sortie d'actif (3,7 M€).

A noter 2.9 M€ au chapitre 041 « opérations patrimoniales » (opérations d'ordre comptable d'intégration d'immobilisations à l'actif) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

2-2) Les dépenses d'investissement

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » regroupe des frais d'étude, des frais d'insertion (notamment la publicité liée aux marchés publics) ainsi que des concessions et droits d'utilisations (licences et logiciels) ce qui représente environ 202 000 €.

Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » enregistre 186 331 € de dépenses correspondant à la participation de la ville au protocole de préfiguration du programme de requalification urbaine (PRU) de la résidence des Peupliers (21 729 €), une subvention exceptionnelle d'investissement accordée à l'association Batissem Occitan pour la création d'un pôle culturel occitan (120 000€) et à la participation de la ville aux rénovations des façades en cœur de ville portées par le Grand Narbonne (44 602 €).

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » comptabilise 4.3 M€ correspondant à l'achat de véhicules, matériel et outillage et autres biens mobiliers ainsi que des acquisitions foncières.

Le chapitre 23 « immobilisations en cours » désigne les travaux publics et constructions de bâtiments : 16.2 M€ de travaux ont été réalisés en 2018.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) exécutées en 2018 (hors reports) s'élèvent donc à 20.9 M€.

A cela s'ajoutent les reports de 11.4 M€, correspondant à des opérations lancées en 2018 devant continuer ou s'achever en 2019, dont 6 M€ de crédits affectés à la réhabilitation du Pont de Carcassonne. Après une première phase de mise en sécurité ayant permis la réouverture à la circulation du Pont de Carcassonne pour les véhicules légers en juin 2017, la réhabilitation définitive de l'ouvrage d'art est conditionnée par l'achèvement en amont des travaux ferroviaires (caténaires, signalisation, modification des voies ...) par SNCF réseau.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » comprend le remboursement de l'annuité de dette en capital à hauteur de 5,8 M€.

Enfin, on retrouve en opérations d'ordre au chapitre 040 les 1 848 € qui apparaissaient en recettes de fonctionnement et au chapitre 041 « opérations patrimoniales » les 2.9 M€ qui figuraient également en recettes d'investissement.

IV- Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Les activités de la ville se répartissent en six budgets dont le budget principal (ou budget général) de la ville et cinq budgets annexes.

L'existence de budgets annexes est une dérogation au principe de l'universalité budgétaire rendue nécessaire ou obligatoire pour la gestion de certaines activités obéissant à des règles distinctes.

Le budget annexe de la caisse de retraite des sapeurs-pompiers relève, comme le budget général, de la norme comptable « M14 » applicable aux communes et à leurs activités qualifiées de « service public administratif ».

Les quatre autres budgets annexes relèvent de la norme comptable « M4 » applicable aux « services publics industriels et commerciaux ». Ces activités, considérées comme entrant dans le champ de la concurrence, sont soumises un régime comparables à celui applicable aux entreprises privées : en vertu du principe d'équilibre de fonctionnement des « SPIC » leur activité doit être financée par les usagers (et non par le contribuable), par ailleurs ces budgets sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée ainsi qu'à l'impôt sur les sociétés.

Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes :

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	54 600 695,97	30 220 195,31	11 390 287,42	12 990 213,24
RECETTES	54 600 695,97	31 400 017,02	7 179 159,25	16 021 519,70
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	80 439 171,21	72 829 984,33		7 609 186,88
RECETTES	80 439 171,21	86 439 445,89		-6 000 274,68
TOTAL GENERAL				
DES DEPENSES	135 039 867,18	103 050 179,64	11 390 287,42	20 599 400,12
TOTAL GENERAL				
DES RECETTES	135 039 867,18	117 839 462,91	7 179 159,25	10 021 245,02

V- L'épargne

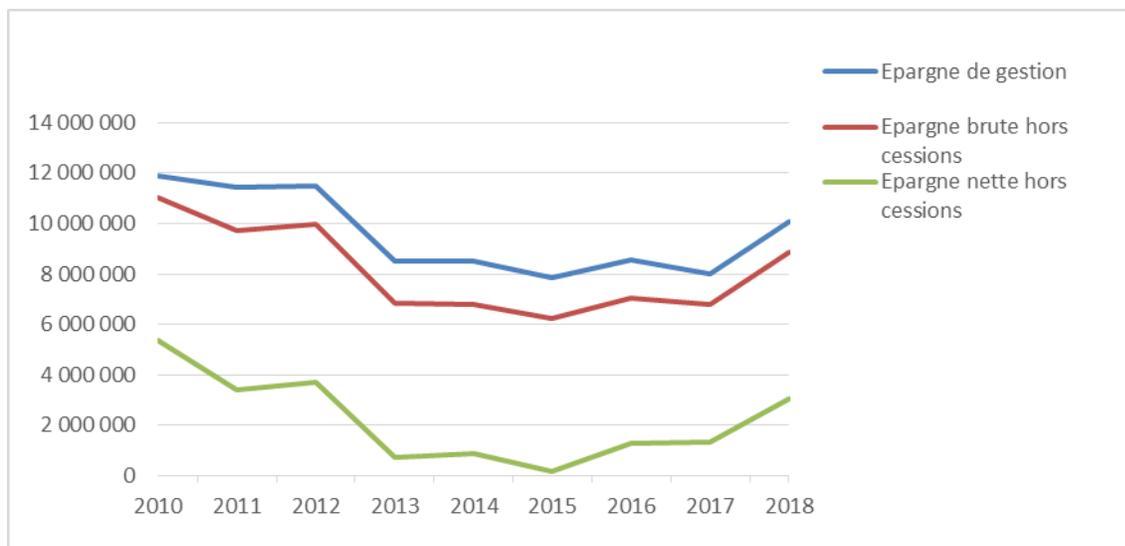
L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement (dites recettes de gestion courante) sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêt (soit les dépenses de gestion courante). Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion corrigée des charges d'intérêt et des opérations exceptionnelles (en recettes comme en dépenses). Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des investissements.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement de la dette.

RATIOS CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	CA 2016	CA 2017	CA 2018
recettes de gestion (013+70+73+74+75)	71 046 998	71 864 413	74 489 089
dépenses de gestion (011+012+014+65)	62 505 092	63 874 014	64 442 608
CAF brute ou épargne de gestion	8 541 906	7 990 399	10 046 481
charges financières (66-76)	1 560 802	1 387 686	1 274 921
résultat exceptionnel hors cessions (77-7751-67)	45 471	204 886	72 127
CAF brute hors cessions (ou épargne brute hors cessions)	7 026 574	6 807 599	8 843 687
annuité de dette (remboursement de capital)	5 713 640	5 445 973	5 770 164
CAF nette (après remboursement de la dette) hors cessions	1 312 935	1 361 626	3 073 523
population DGF	59 836	59 616	60 705
CAF nette par habitant	22 €	23 €	51 €

On constate que la capacité d'autofinancement nette s'est considérablement améliorée entre 2015 et 2018, alors que ce ratio n'avait cessé de se dégrader entre 2010 et 2013 :



VI- Analyse de la dette de la Ville de Narbonne

Dette de la Ville (budget principal)

Sur le budget principal, l'encours de dette est passé de 58 602 819 € au 31/12/2014 à 52 626 670 € au 31/12/2018, la ville s'est donc désendettée à hauteur de 6 M€ sur la période 2015 à 2018.

Dette globale

Au 31 décembre 2018, la dette est constituée :

- à 69,33 % de taux fixes
- à 30.67 % de taux indexés

Eléments de Synthèse	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Votre dette globale est de :	54 343 852 €	51 918 532 €
Son taux moyen hors swap s'élève à:	2,24%	2,58%
Sa durée résiduelle moyenne est de :	10 ans et 7 mois	10 ans et 8 mois
Sa durée de vie moyenne est de :	5 ans et 7 mois	5 ans et 8 mois

On constate que la moyenne des taux d'intérêts est en diminution.

Décomposition par budgets

Budget	Capital CRD	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget Principal	52 626 670 €	2,25%	10 ans et 6 mois	5 ans et 7 mois	33
Budget Ports	1 396 826 €	1,62%	11 ans et 7 mois	6 ans et 1 mois	11
Budget Camping-La Falaise	288 797 €	1,85%	9 ans et 4 mois	4 ans et 9 mois	2
Budget Camping-Côtes des Roses	31 559 €	2,54%	4 ans et 2 mois	2 ans et 4 mois	2

Analyse des risques tous budgets confondus

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	29 477 444 €	54,24%	3,14%
Fixe à phase	8 200 000 €	15,09%	0,56%
Variable	8 915 675 €	16,41%	0,92%
Livret A	6 749 930 €	12,42%	1,70%
Annulable	800 804 €	1,47%	5,06%
Barrière	200 000 €	0,37%	3,76%
Ensemble des risques	54 343 852 €	100,00%	2,24%

Analyse des risques selon la charte de bonne conduite

Avec 98.16% de l'encours classé 1A, 0,37% classée 1B et 1,47% classée 1C la Ville de Narbonne bénéficie d'une dette structurellement saine, selon la classification des risques établie par la « Charte Gissler » ou charte de bonne conduite.

Analyse de la capacité de désendettement définie par l'article 29 de la loi N° 2018-32 de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022

La capacité de désendettement du budget principal mesurée au 31/12/2018 se situe à 5,95 années.

VII- Taux d'imposition

Les taux d'imposition applicables en 2018 étaient les suivants :

- La taxe d'habitation : 11.33 %
- La taxe foncière du bâti : 28,34 %
- La taxe foncière du non bâti : 67.11%

A noter que ces taux ne représentent que la part communale du taux global d'imposition.

Les 3 taux qui avaient été baissés de 1% en 2014 ont été maintenus sans augmentation depuis.

VIII- Principaux ratios

Ces ratios figurent en première page du document budgétaire ; Comparés aux valeurs moyennes nationales des villes comparables, ils témoignent de la bonne santé financière de la ville :

Informations financières		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 197	1 361,00
2	Produit des impositions directes/population	549	661
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 425	1553
4	Dépenses d'équipement brut/population	381	267
5	Encours de dette /population	957	1457
6	DGF/population	271	222
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	55,17%	59,80%
8	Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	91,33%	96,30%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	26,71%	17,20%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	67,17%	93,80%

IX- Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Structure des effectifs au 31/12/2018

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS POURVUS		
	TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS	3	0	3
FILIERE ADMINISTRATIVE	174,57	8,7	183,27
FILIERE TECHNIQUE	386,43	25	411,43
FILIERE SOCIALE	48	2	50
FILIERE MEDICO-SOCIALE	29,8	7	36,8
FILIERE SPORTIVE	12	1	13
FILIERE CULTURELLE	27	3	30
FILIERE ANIMATION	57,8	4,04	61,84
FILIERE POLICE	45	0	45
TOTAL GENERAL	783,6	50,74	834,34
Emplois non cités	0	18	18
TOTAL GENERAL	783,6	68,74	852,34

Le taux d'encadrement moyen : Il est de 17,76%, la catégorie C représentant 82 % des effectifs de la collectivité.

Dépenses de personnel (chapitre 012 - budget principal)

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 36 288 224 €.

En 2018, l'augmentation limitée à 1,17%.

La moyenne enregistrée sur la période 2015-2018, égale à 3.84 %, reste bien inférieure à la moyenne de 7,30% enregistrée sur la période 2008-2014.

